AFILS Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes

254 Rue Saint-Jacques 75005 PARIS - SIRET : 409 528 825 00014

http://www.afils.fr - contact@afils.fr

Paris, le 08 décembre 2011,

Communiqué

Comme nombre d'entre vous, nous avons découvert avec surprise sur le web[1] le discours du 1er décembre de Roselyne Bachelot, ministre des solidarités et de la cohésion sociale. Aux côtés de Madame la Ministre se trouve Marianne Dubois, députée de la 5ème circonscription du Loiret qui fait office « d'interprète ».

Face à cela, l'AFILS voudrait, une fois encore, rappeler le principe de base qu'elle défend :
RESPECT des UNS et des AUTRES.

S'il est louable que Madame Dubois ait appris quelques signes de Langue des Signes Française, elle n'en est pas pour autant « interprète ». Une fois encore, il nous faut rappeler que communiquer, même bien, et interpréter sont deux activités très différentes. Interpréter permet de transmettre un discours d'une langue vers une autre langue, et ce,

dans le **respect de la parole de l'orateur** et dans le **respect de celui qui la reçoit**.

C'est un métier exigeant et les professionnels de haut niveau qui le pratiquent ont reçu une formation de plusieurs années.

Dans la pseudo interprétation qui nous est montrée ici, le discours de l'orateur est loin d'avoir été transmis tant sur le plan des idées avancées que sur la logique ou l'argumentation du discours. Quant aux traits d'humour, dont est si friande Madame la Ministre, ils n'ont pas été interprétés du tout.

Le manque de respect ne s'arrête pas à l'orateur. Que penser du respect dû au public présent, du respect du/des Sourd(s) ayant fait le déplacement pour assister à cette allocution ?

D'une part, du fait que le discours rendu par Madame Dubois est incomplet et que les passages signés sont quasiment incompréhensibles, à l'exception de quelques moments, les sourds présents auront donc dû suppléer et faire beaucoup d'efforts pour reconstituer (peut-être) les propos de Madame la Ministre.

D'autre part, la présence d'une personne laissant croire qu'une interprétation du discours est effectuée peut nuire à l'image des sourds présents. En effet, si des échanges s'instaurent ensuite entre sourds et entendants sur ce qui aura été dit, le risque est que, faute d'avoir eu accès à l'intégralité du discours, les sourds soient perçus comme des personnes « limitées », incapables de participer pleinement aux échanges.

Pour mesdames Bachelot et Dubois, est-ce cela la vision de l'égalité entre les citoyens ?

---

[1] http://www.sourds.net/2011/12/06/ump-roselyne-bachelot-discours-douverture-atelier-handicap-video/

Enfin, où est le **respect des interprètes** quand Madame Bachelot dit « Je ne perturbe pas notre interprète » ? Elle laisse alors croire au public entendant que la personne présente à ses côtés interprète ses propos. Par cette simple phrase, c'est notre profession qui est mise à mal. En effet, de longs passages ne sont pas traduits, ceux qui le sont le sont mal, la neutralité est inexistante, bref, l'ensemble de ce qui fait notre professionnalisme est bafoué. Même si, pour Madame Bachelot, il s'agissait là d'une boutade, comment être sûr que le second degré a été perçu par le public entendant présent lors de la conférence et qu'il le sera par les internautes qui auront l'occasion de la visionner.

Notre profession est mise à mal car si le public imagine que notre travail, c'est cela, pour nous, c'est insultant.

Cette situation a été médiatisée et tout le monde peut voir le résultat d'une interprétation faite par un non-professionnel. Malheureusement, cela se répète quotidiennement. Dans des Pôles Emploi, chez des médecins, dans des tribunaux ou dans des écoles, des personnes non-formées à l'interprétation sont envoyées « interpréter» avec des résultats similaires, ce qui peut avoir des conséquences graves.

D'aucuns avanceront que dans tous ces cas, « C'est mieux que rien ».

Nous répondons qu'au contraire, « C'est pire que rien ».

Nous avons par deux fois interpellé Madame Dubois pour lui dire que nous sommes prêts à intervenir pour expliquer notre métier dans le cadre du groupe d'étude sur la Langue des Signes Française mis en place le 28 juin 2011 à destination des députés intéressés.
Nous attendons toujours sa réponse.

Conseil d'Administration de l'AFILS

www.afils.fr